ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE
Des TIREURS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT SUISSE INDIVIDUEL DE L'ASTV

50 MÈTRES

Tir à domicile :

Participation et durée :

Le Championnat suisse individuel des vétérans au pistolet 50 m. est organisé chaque année. Il est ouvert à tous les membres de l'ACGTV et comprend un tour à domicile du 1er avril au 15 août dernier délai et une finale organisée par ASTV (J + V)

Discipline :

Pistolet	Cible P - 10 1 m (étiquettes autocollantes)

Programme :

Essai	Libre
Concours	2 passes de 10 cps, cps par cps.

Munition :

PSPC – AL	Munition personnelle
PO	Munition d'ordonnance 7.65 & 9 mm.

Armes et positions :

A AL	A une main, bras franc.
B PSPC	A une main, bras franc.
C PO	A une ou deux mains, bras franc.

Carte-prime :

A AL	V 178 pts	SV 176 pts	VH 172 pts
B PSPC	V 174 pts	SV 172 pts	VH 168 pts
C PO	V 168 pts	SV 166 pts	VH 162 pts

Classement :

Le classement se fait par l'addition des 20 coups.
En cas d'égalité de points, l'âge le plus élevé.

Finance :

La finance est de CHF 15.- par catégorie.